Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_33-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 24 avril 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 30 avril 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, président,

Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Matthieu BEREHOUC, M. Yves CANÉVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Kévin CRENN, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Catherine LE FUR DEVINCK, M. Daniel LE PRAT, M. Hervé LE TROADEC, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, ROPARS, COTTEN, LOC'H et MM. GAUTHIER, DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LANCRET, PEREZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Jean-Daniel MAO

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	44
Votants	45

Date de la convocation : 24 avril 2026
Date d'affichage : 24 avril 2026
Date d'expédition du rapport : 24 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_33-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 30 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-30-33
Objet : Représentation de la CCPBS au conseil d'administration du lycée maritime du Guilvinec	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

La communauté de communes doit délibérer en vue de la désignation d'un représentant de l'EPCI pour siéger au conseil d'administration du lycée maritime du Guilvinec.

Cette désignation est inscrite à l'article R421-14 du code de l'éducation, lequel prévoit que siège au conseil d'administration soit deux représentants de la commune-siège, soit « lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et un représentant de la commune-siège ».

Considérant qu'il convient, dans le cadre du renouvellement du conseil communautaire, de désigner le représentant de la CCPBS au CA du lycée maritime du Guilvinec ;

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Sylvain COSNARD afin de représenter la CCPBS au conseil d'administration du lycée maritime au Guilvinec.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)